

*États financiers consolidés de*

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE  
TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE**

*31 mars 2009*

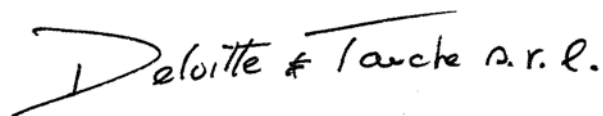
## Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de  
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Collège. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 8 mai 2009

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE  
LA CITÉ COLLÉGIALE**  
**États financiers consolidés**  
**31 mars 2009**

---

	<u>PAGE</u>
État consolidé des résultats	1
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	2
Bilan consolidé	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 21
Renseignements complémentaires	
Annexe 1 - Subventions	22
Annexe 2 - Services associés	23

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE  
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé des résultats  
de l'exercice terminé le 31 mars 2009**

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds assujetti à des restrictions</u>	<u>Élimination des comptes interfonds</u>	<u>2009 Total</u>	<u>2008 Total</u>
<b>Produits</b>						
Subventions (annexe 1)	45 789 139 \$	2 475 717 \$	-	-	48 264 856 \$	46 081 550 \$
Frais de scolarité	9 545 484	-	-	-	9 545 484	8 956 202
Revenus de contrats	5 944 507	-	-	-	5 944 507	4 970 292
Frais accessoires et de fournitures	1 980 166	-	-	-	1 980 166	1 878 953
Services associés (annexe 2)	2 348 155	1 147 993	-	-	3 496 148	2 864 291
Intérêts	312 761	-	295 400	-	608 161	696 629
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	30 467	-	598 271	(521 743)	106 995	494 788
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	8 293
Divers	2 290 696	-	-	-	2 290 696	1 871 054
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	-	4 108 726	-	-	4 108 726	4 068 546
	<b>68 241 375</b>	<b>7 732 436</b>	<b>893 671</b>	<b>(521 743)</b>	<b>76 345 739</b>	<b>71 890 598</b>
<b>Charges</b>						
<b>Opérations</b>						
Enseignement	42 508 043	-	-	-	42 508 043	39 714 050
Ressources pédagogiques	770 149	-	-	-	770 149	578 792
Affaires étudiantes	3 140 593	-	-	-	3 140 593	2 815 695
Administration	7 092 489	-	238 724	-	7 331 213	7 256 688
Ressources physiques	4 296 946	-	-	-	4 296 946	3 996 477
Projets spéciaux	4 043 020	1 043 658	-	-	5 086 678	7 333 750
Services associés (annexe 2)	1 353 744	-	-	-	1 353 744	972 987
	<b>63 204 984</b>	<b>1 043 658</b>	<b>238 724</b>	<b>-</b>	<b>64 487 366</b>	<b>62 668 439</b>
<b>Autres</b>						
Dons, bourses et aide financière	690 016	-	654 947	(521 743)	823 220	972 930
Mauvaises créances	111 853	-	-	-	111 853	35 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	164 560	-	-	-	164 560	166 320
Intérêts de la dette à long terme	-	740 671	-	-	740 671	774 083
Amortissement des immobilisations corporelles	-	5 993 938	-	-	5 993 938	6 055 046
	<b>966 429</b>	<b>6 734 609</b>	<b>654 947</b>	<b>(521 743)</b>	<b>7 834 242</b>	<b>8 003 379</b>
	<b>64 171 413</b>	<b>7 778 267</b>	<b>893 671</b>	<b>(521 743)</b>	<b>72 321 608</b>	<b>70 671 818</b>
<b>Excédent des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs</b>	<b>4 069 962</b>	<b>(45 831)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 024 131</b>	<b>1 218 780</b>
<b>Avantages sociaux futurs (recouvrement) (note 9)</b>	<b>(12 750)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12 750)</b>	<b>(34 750)</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>4 082 712 \$</b>	<b>(45 831) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>4 036 881 \$</b>	<b>1 253 530 \$</b>

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE  
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé de l'évolution des soldes de fonds  
de l'exercice terminé le 31 mars 2009**


	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2009 Total	2008 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 9)	Affectés d'origine interne (note 11)	Total					
SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) AU DÉBUT,	518 778 \$	(768 750) \$	4 852 \$	(245 120) \$	17 439 531 \$	65 732 \$	6 297 884 \$	23 558 027 \$	21 741 449 \$
<b>Ajouter :</b>									
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 069 962	12 750	-	4 082 712	(45 831)	-	-	4 036 881	1 253 530
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	865 886	865 886	960 627
Perte non réalisée de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	(507 370)	(507 370)	(129 292)
Perte non réalisée de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	(1 548 156)	-	-	(1 548 156)	(268 287)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(1 685 892)	-	-	(1 685 892)	-
<b>Transferts interfonds</b>									
Affectations d'origine interne de l'exercice courant (note 11)	(2 506 233)	-	6 233	(2 500 000)	2 500 000	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(26 093)	-	-	(26 093)	26 093	-	-	-	-
<b>SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) À LA FIN</b>	<b>2 056 414 \$</b>	<b>(756 000) \$</b>	<b>11 085 \$</b>	<b>1 311 499 \$</b>	<b>16 685 745 \$</b>	<b>65 732 \$</b>	<b>6 656 400 \$</b>	<b>24 719 376 \$</b>	<b>23 558 027 \$</b>
Solde cumulé des pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(700 130) \$	(700 130) \$	(192 760) \$
Solde cumulé des pertes sur les produits dérivés à la fin	- \$	- \$	- \$	- \$	(3 312 462) \$	- \$	- \$	(3 312 462) \$	(1 764 306) \$


**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE  
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**Bilan consolidé  
au 31 mars 2009**

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds assujetti à des restrictions</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>2009 Total</u>	<u>2008 Total</u>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Encaisse	3 009 193 \$	10 793 024 \$	592 070 \$	- \$	14 394 287 \$	14 287 003 \$
Placements temporaires (note 5)	2 371 756	-	-	-	2 371 756	2 255 239
Subventions à recevoir	6 133 469	-	-	-	6 133 469	6 141 371
Débiteurs	3 275 281	-	-	-	3 275 281	2 527 518
Stocks	19 976	-	-	-	19 976	25 397
Frais payés d'avance	154 206	-	-	-	154 206	46 864
Intérêts à recevoir	84 468	-	11 293	-	95 761	140 685
	<b>15 048 349</b>	<b>10 793 024</b>	<b>603 363</b>	<b>-</b>	<b>26 444 736</b>	<b>25 424 077</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	-	89 012 632	-	-	89 012 632	92 596 631
SUBVENTIONS À RECEVOIR	-	-	-	216 791	216 791	35 312
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	-	-	-	6 439 609	6 439 609	6 262 572
	<b>15 048 349 \$</b>	<b>99 805 656 \$</b>	<b>603 363 \$</b>	<b>6 656 400 \$</b>	<b>122 113 768 \$</b>	<b>124 318 592 \$</b>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>						
Créditeurs et frais cours	3 306 742 \$	- \$	198 263 \$	- \$	3 505 005 \$	5 199 690 \$
Salaires et retenues exigibles	9 145 723	-	-	-	9 145 723	9 807 347
Apports reportés (note 6)	774 385	7 971 214	339 368	-	9 084 967	9 808 711
Portion à court terme de la dette à long terme	-	409 059	-	-	409 059	397 398
	<b>13 226 850</b>	<b>8 380 273</b>	<b>537 631</b>	<b>-</b>	<b>22 144 754</b>	<b>25 213 146</b>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	-	60 103 415	-	-	60 103 415	61 548 369
DETTE À LONG TERME (note 8)	-	14 636 223	-	-	14 636 223	13 507 050
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 9)	510 000	-	-	-	510 000	492 000
	<b>13 736 850</b>	<b>83 119 911</b>	<b>537 631</b>	<b>-</b>	<b>97 394 392</b>	<b>100 760 565</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>						
Investis en immobilisations corporelles	-	13 863 935	-	-	13 863 935	17 143 814
Reçus à titre de dotation (note 10)	-	-	-	6 656 400	6 656 400	6 297 884
Affectés d'origine interne (note 11)	11 085	2 821 810	65 732	-	2 898 627	366 301
Non grevés d'affectations (insuffisance)	1 300 414	-	-	-	1 300 414	(249 972)
	<b>1 311 499</b>	<b>16 685 745</b>	<b>65 732</b>	<b>6 656 400</b>	<b>24 719 376</b>	<b>23 558 027</b>
	<b>15 048 349 \$</b>	<b>99 805 656 \$</b>	<b>603 363 \$</b>	<b>6 656 400 \$</b>	<b>122 113 768 \$</b>	<b>124 318 592 \$</b>

Au nom du Conseil,

 , Administrateur

 , Administrateur

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE  
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé des flux de trésorerie**

**de l'exercice terminé le 31 mars 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	<b>4 036 881 \$</b>	1 253 530 \$
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(4 108 726)</b>	(4 068 546)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>5 993 938</b>	6 055 046
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(8 293)
Avantages sociaux futurs	<b>(12 750)</b>	(34 750)
	<b>5 909 343</b>	3 196 987
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Subventions à recevoir	<b>7 902</b>	(545 923)
Apports reportés	<b>(723 744)</b>	2 757 558
Autres éléments	<b>(3 130 319)</b>	1 771 083
	<b>2 063 182</b>	7 179 705
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(4 095 831)</b>	(5 441 870)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	-	8 293
Augmentation des placements à long terme	<b>(684 407)</b>	(1 900 195)
	<b>(4 780 238)</b>	(7 333 772)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<b>(407 322)</b>	(324 388)
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir	<b>(181 479)</b>	939 568
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>2 663 772</b>	2 899 224
Apport reçu à titre de dotation	<b>865 886</b>	960 627
	<b>2 940 857</b>	4 475 031
Augmentation des espèces et quasi-espèces	<b>223 801</b>	4 320 964
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<b>16 542 242</b>	12 221 278
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<b>16 766 043 \$</b>	16 542 242 \$

Les espèces et quasi-espèces comprennent les comptes d'encaisse et de placements temporaires.

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 1. CONSTITUTION

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (le Collège) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. Le Collège a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. Le Collège est exempt d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

En décembre 2006, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers - informations à fournir* et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers - présentation*. Ces deux chapitres s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Par conséquent, dans ses états financiers au 31 mars 2008, le Collège a mentionné qu'il adopterait les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008. Par contre, en décembre 2008, l'ICCA a décidé que les organismes sans but lucratif ne seraient plus tenus d'appliquer ces normes. Le Collège a donc décidé de ne pas appliquer ces normes.

Le Collège est un organisme sans but lucratif. Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités du Collège et celles de la Fondation de La Cité collégiale, entité sans but lucratif contrôlée par le Collège. Ils sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour de tels organismes et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### *Méthode de comptabilisation des apports*

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

#### *Comptabilité par fonds*

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, le Collège maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs selon les modalités du chapitre 3461 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).



# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Comptabilité par fonds (suite)*

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par le Collège, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par le Collège pour lesquels celui-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

#### *Produits*

Les subventions reçues du ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Produits (suite)*

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

#### *Avantages sociaux futurs*

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, le Collège ne dispose pas de suffisamment d'informations concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. Donc, le Collège comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que le Collège dispose de suffisamment d'informations concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, le Collège se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège.

#### *Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement*

Le Collège affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Placements*

Les placements sont classés à titre d'instruments financiers disponibles à la vente et ils sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes de valeur non réalisés sont reconnus dans le solde du Fonds correspondant. Toutes autres baisses de valeur autre que temporaire et tous gains et pertes réalisés sur disposition sont reflétés dans le revenu net d'investissement.

Les gains et les pertes non réalisés sur les placements sont présentés à l'état des résultats ou à l'état de l'évolution des soldes de fonds selon le classement des instruments financiers. Les gains et les pertes réalisés sur la vente des placements sont présentés à l'état des résultats.

#### *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations acquises par dons au Collège sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur valeur marchande estimative.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	40 ans
Résidence	40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Droit de passage	49 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	10 % durant 5 ans

L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Association étudiante*

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc. car le Collège n'exerce pas d'influence notable sur les activités de cette entité.

#### *Instrument financiers*

##### *a) Classement*

La direction du Collège a établi le classement suivant pour les instruments financiers :

Encaisse	Détenus à des fins de transactions
Placements à court terme	Disponibles à la vente
Subventions à recevoir, débiteurs	Prêts et créances
Intérêts à recevoir	Prêts et créances
Placements à long terme	Disponibles à la vente
Créditeurs et frais courus	Autres passifs
Salaires et retenues exigibles	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

##### *b) Instruments dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont présentés au bilan à la juste valeur; les changements de la juste valeur sont constatés dans l'état de l'évolution des soldes de fonds, si le dérivé fait partie d'une relation de couverture, sinon les changements étant alors constatés à l'état des résultats.

Le Collège utilise un swap de taux d'intérêts pour gérer le risque d'intérêt relié au financement de la résidence. Cet instrument financier dérivé répond aux critères requis pour l'application de la méthode de comptabilité de couverture. La direction a décidé d'appliquer cette méthode comptable au swap de taux d'intérêts.

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la valeur des débiteurs, les frais courus et les apports reportés.

#### *Modifications des conventions comptables*

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, le Collège a adopté les normes du chapitre 1535 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, *Informations à fournir concernant le capital*. Le but de ce chapitre est de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de l'organisme relatifs à la gestion du capital. La note 3 fournit les informations à fournir concernant le capital du Collège.

#### *Modifications comptables futures*

En septembre 2008, l'ICCA a publié des changements à plusieurs chapitres dans la série 4400, intitulée *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif*. Ces changements s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par conséquent, le Collège devra adopter ces changements aux normes au cours de son exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2009. Les changements comprennent : a) les lignes directrices fournies dans l'application du chapitre 1100, intitulé *Principes comptables généralement reconnus*; b) l'annulation de l'exigence de présenter les actifs nets séparément; c) l'exigence de fournir les revenus et les dépenses en accord avec le CPN-123, intitulé *Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entreprise agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire*; d) l'exigence de fournir un état des flux de trésorerie conformément au chapitre 1540, intitulé *États des flux de trésorerie*; e) l'exigence d'appliquer le chapitre 1751, intitulé *États financiers intermédiaires* lors de la préparation des états financiers intermédiaires selon les PCGR; f) l'exigence des organismes sans but lucratif de comptabiliser les immobilisations corporelles afin d'amortir et de déterminer la dépréciation de ces immobilisations corporelles de la même manière que les entités qui se conforment aux PCGR; g) l'exigence de présenter les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840, intitulé *Opérations entre apparentés*; h) nouvelles exigences de divulgation en ce qui concerne les coûts alloués au financement et au soutien général.

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Modifications comptables futures (suite)*

Le Collège évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers. Le Collège ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers.

### 3. GESTION DES CAPITAUX

À titre d'organisme sans but lucratif, le Collège est assujéti à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Collège dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital du Collège se compose des actifs nets ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état de la situation financière. L'objectif du Collège, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. sont détenues dans les investissements décrits à la note 5 des états financiers. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 28 mai 2008 par le conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

<u>Actif</u>	<u>Minimum</u>	<u>Cible</u>	<u>Maximum</u>
Encaisse et marché monétaire	nul %	5 %	30 %
Titres à revenu fixe	25 %	50 %	75 %
Actions canadiennes de grande capitalisation	10 %	20 %	30 %
Actions canadiennes de petite capitalisation	nul %	5 %	10 %
Actions américaines	5 %	10 %	15 %
Actions étrangères	5 %	10 %	15 %

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 3. GESTION DES CAPITAUX (suite)

Avant le 28 mai 2008, la répartition des actifs s'établissait comme suit :

<u>Actif</u>	<u>Minimum</u>	<u>Cible</u>	<u>Maximum</u>
Encaisse et marché, monétaire	nul %	5 %	10 %
Revenu fixe	35 %	50 %	65 %
Actions canadiennes	10 %	25 %	35 %
Fiducie de revenu	10 %	15 %	25 %
Actions mondiales	nul %	5 %	15 %

Le Collège s'est conformé aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels du Collège, le renouvellement des immobilisations ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 11 des états financiers. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des états financiers, ne sont pas financées ni garanties par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

# LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Solde au <u>début</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Dispositions</u>	Solde à <u>la fin</u>
Terrain - campus d'Ottawa	15 900 290 \$	- \$	(1 685 892) \$	14 214 398 \$
Bâtiment - campus d'Ottawa	83 217 657	337 727	-	83 555 384
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 797 969	-	-	5 797 969
Droit de passage	140 000	-	-	140 000
Mobilier et équipement	26 543 167	903 485	-	27 446 652
Équipement informatique et logiciels	19 388 993	2 132 300	-	21 521 293
Matériel roulant	34 423	30 000	-	64 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
Construction en cours	-	692 319	-	692 319
	<u>165 791 900</u>	<u>4 095 831 \$</u>	<u>(1 685 892) \$</u>	<u>168 201 839</u>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Bâtiment - campus d'Ottawa	24 990 196	2 169 081 \$	- \$	27 159 277
Résidence	1 911 171	316 356	-	2 227 527
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	3 665 277	285 752	-	3 951 029
Droit de passage	37 141	2 857	-	39 998
Mobilier et équipement	24 031 962	959 393	-	24 991 355
Équipement informatique et logiciels	17 003 901	2 254 499	-	19 258 400
Matériel roulant	34 423	6 000	-	40 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
	<u>73 195 269</u>	<u>5 993 938 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>79 189 207</u>
<b>Valeur nette</b>	<u>92 596 631 \$</u>			<u>89 012 632 \$</u>

En avril 2008, une portion du terrain du campus d'Ottawa a été vendue pour un montant de 2 650 000 \$. Le produit de disposition de cette vente a été comptabilisé comme apports reportés du Fonds d'immobilisations étant donné que tout produit de disposition provenant de la vente d'immobilisations corporelles financées au préalable par le Ministère doit être utilisé pour l'acquisition d'autres immobilisations corporelles. La différence entre le produit de disposition et le coût du terrain est de 964 108 \$.



**LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE**  
**LA CITÉ COLLÉGIALE**  
**Notes complémentaires**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

**5. PLACEMENTS**

	2009		2008	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>
Temporaires				
Encaisse	16 156 \$	16 156 \$	- \$	- \$
Dépôts à terme, taux de 2,97 % (2008 - taux de 4,67%), échéant en avril 2009	2 255 337	2 255 337	2 154 976	2 154 976
Obligations d'épargne à taux effectif de 5,066 % échéant en novembre 2014	100 263	100 263	100 263	100 263
	<b>2 371 756 \$</b>	<b>2 371 756 \$</b>	<b>2 255 239 \$</b>	<b>2 255 239 \$</b>
À long terme				
Encaisse	1 740 911 \$	1 740 911 \$	1 710 556 \$	1 710 556 \$
Dépôts à terme, taux variant de 2,0 % à 4,67 % (2008 - taux variant de 2,3 % à 4,67 %), échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2011	586 077	586 077	1 158 410	1 158 410
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 5,75 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	1 512 245	1 575 600	-	-
Fonds d'obligations	777 594	715 784	932 311	915 233
Hypothèques, vendues en 2009	-	-	687 243	687 243
Fonds de fiducie de revenus	-	-	562 573	514 319
Fonds de marché monétaire	-	-	105 334	104 626
Actions canadiennes	1 085 314	798 473	-	-
Fonds d'actions canadiennes	306 986	199 975	976 398	862 371
Fonds d'actions mondiales	1 080 612	772 789	272 507	259 814
	<b>7 139 739 \$</b>	<b>6 439 609 \$</b>	<b>6 455 332 \$</b>	<b>6 262 572 \$</b>

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 5. PLACEMENTS (suite)

#### *Risque lié aux placements*

Le placement dans des instruments financiers place le Collège face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêts et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations.

#### *Concentration du risque*

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements du Collège se trouvent majoritairement en encaisse, dans des dépôts à terme, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'obligations, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

#### *Juste valeur*

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et frais courus correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 6. APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immo- bilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2009	2008
Solde au début de l'exercice	4 806 524 \$	4 432 878 \$	569 309 \$	9 808 711 \$	7 051 153 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	5 998 773	3 538 336	218 221	9 755 330	9 962 550
Constatés à titre de revenus	(10 030 912)	-	(448 162)	(10 479 074)	(7 204 992)
Solde à la fin de l'exercice	774 385 \$	7 971 214 \$	339 368 \$	9 084 967 \$	9 808 711 \$

### 7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	61 548 369 \$	62 717 691 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	2 633 772	2 724 824
Dons reçus au cours de l'exercice	30 000	174 400
Constatés à titre de revenus	(4 108 726)	(4 068 546)
Solde à la fin de l'exercice	60 103 415 \$	61 548 369 \$

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 8. DETTE À LONG TERME

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 84 500 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027	<b>10 798 802 \$</b>	11 106 004 \$
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence	<b>3 312 462</b>	1 764 306
Emprunt sur la résidence, 4,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 647 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2010	<b>934 018</b>	1 034 138
	<b>15 045 282</b>	13 904 448
Portion échéant à court terme	<b>409 059</b>	397 398
	<b>14 636 223 \$</b>	<b>13 507 050 \$</b>

Les versements de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et années subséquentes s'établissent comme suit :

<b>2010</b>	<b>409 059 \$</b>
<b>2011</b>	<b>432 754</b>
<b>2012</b>	<b>457 780</b>
<b>2013</b>	<b>484 441</b>
<b>2014</b>	<b>512 611</b>
<b>Années subséquentes</b>	<b>9 436 175</b>
	<b>11 732 820 \$</b>

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### *Régime de retraite*

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, le Collège verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par le Collège s'élèvent à 2 736 124 \$ (2008 - 2 242 747 \$). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

#### *Autres régimes d'avantages sociaux*

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Suite à une modification des régimes, le Collège a comptabilisé à titre de réduction de la dépense et du passif un montant de 12 750 \$ (2008 - 34 750 \$). Le solde de ce passif est de 510 000 \$ en fin d'exercice (2008 - 492 000 \$).

#### *Congés de maladies monnayables*

En vertu des conventions collectives en vigueur, le Collège doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s du Collège qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au passif du bilan dans les salaires et retenues exigibles. Jusqu'au 31 mars 2004, le Collège comptabilisait une subvention à recevoir équivalente au passif. Durant l'exercice 2004 - 2005, le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités a modifié son mode de financement de ces congés. Dorénavant, une partie seulement de ces congés sera financée par le Ministère, et le montant comptabilisé au titre de subvention à recevoir est ajusté en conséquence.

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE**  
**LA CITÉ COLLÉGIALE**  
**Notes complémentaires**  
**de l'exercice terminé le 31 mars 2009**

**10. FONDS DE DOTATION**

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par le Collège et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiants(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiants		Autres	2009	2008
	Phase 1	Phase 2					
<b>Dons reçus entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009</b>							
Dons en argent appariés entre le 1 <sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009	- \$	- \$	335 170 \$	- \$	- \$	335 170 \$	379 701 \$
Dons en argent non appariés	-	-	-	19 570		19 570	175 975
Total des dons en argent	- \$	- \$	335 170 \$	19 570 \$		354 740 \$	555 676 \$
<b>Fonds de dotation</b>							
Solde au début	1 331 277 \$	750 577 \$	3 666 990 \$	549 040 \$		6 297 884 \$	5 466 549 \$
Apports reçus durant l'exercice	-	-	335 170	19 570		354 740	580 926
Perte non réalisée de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	(100 415)	(59 325)	(305 160)	(42 470)		(507 370)	(129 292)
Fonds appariés reçus/à recevoir du MFCU en 2008-2009	-	-	511 146	-		511 146	379 701
Solde à la fin de l'exercice	1 230 862 \$	691 252 \$	4 208 146 \$	526 140 \$		6 656 400 \$	6 297 884 \$
<b>Fonds disponibles pour des bourses</b>							
Solde au début de l'exercice	191 856 \$	117 619 \$	160 165 \$	34 524 \$		504 164 \$	337 366 \$
Revenus de placements	2 507	1 481	7 620	5 048		16 656	332 848
Bourses émises	(62 666)	(35 731)	(157 253)	(39 750)		(295 400)	(166 050)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	131 697 \$	83 369 \$	10 532 \$	(178) \$		225 420 \$	504 164 \$
Nombre de bénéficiaires	108	61	270	67		506	232
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 502 975 \$	857 024 \$	4 619 160 \$	602 790 \$		7 581 949 \$	6 994 808 \$
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 362 559 \$	774 621 \$	4 218 677 \$	525 962 \$		6 881 819 \$	6 802 048 \$

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 11. SOLDES DES FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

En 2009, le Conseil d'administration du Collège a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 2 898 627 \$ (2008 - 366 301 \$). Ces affectations s'établissent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fonds de fonctionnement		
Réserve pour engagements	11 085 \$	4 852 \$
Fonds d'immobilisations		
Programme de renouvellement des bâtiments	321 810	295 717
Achats futurs d'immobilisations	2 500 000	-
Fonds assujetti à des restrictions	65 732	65 732
	<u>2 898 627 \$</u>	<u>366 301 \$</u>

### 12. ENGAGEMENTS

#### *Location d'immeubles*

Le Collège s'est engagé en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en novembre 2009 et requièrent des paiements minimums de 109 029 \$ jusqu'à cette date.

#### *Locations de photocopieurs*

Le collège s'est engagé en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en janvier 2013.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

<b>2010</b>	<b>229 214 \$</b>
<b>2011</b>	<b>229 214</b>
<b>2012</b>	<b>229 214</b>
<b>2013</b>	<b>191 012</b>

# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 13. ÉVENTUALITÉS

#### *Lettres de garantie*

En date du 31 mars 2009, le Collège avait émis une lettre de cautionnement de 100 000 \$ venant à échéance en avril 2009, pour le tirage tenu par la Fondation de la Cité collégiale.

Le Collège dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ au taux de base, renégociable en août 2009; au 31 mars 2009, cette marge n'était pas utilisée.

#### *Montants octroyés en vertu d'entente*

Dans le cours normal de ses activités, la Cité collégiale signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables du Collège pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.



# LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

## Subventions

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Total 2009</u>	<u>2008</u>
<b>SUBVENTIONS</b>				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	38 722 830 \$	2 475 717 \$	41 198 547 \$	37 935 272 \$
Impôts fonciers	242 550	-	242 550	237 900
Service d'emplois d'été	467 768	-	467 768	468 502
Connexion emploi	1 847 205	-	1 847 205	1 923 243
Alphabétisation et formation de base	1 179 504	-	1 179 504	1 251 088
Apprentissage et projets spéciaux	1 837 454	-	1 837 454	2 324 336
Aide financière	223 391	-	223 391	228 312
Autres	240 152	-	240 152	520 818
	<b>44 760 854</b>	<b>2 475 717</b>	<b>47 236 571</b>	<b>44 889 471</b>
Autres sources	1 028 285	-	1 028 285	1 192 079
	<b>45 789 139 \$</b>	<b>2 475 717 \$</b>	<b>48 264 856 \$</b>	<b>46 081 550 \$</b>

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE  
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**Services associés**

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>Magasin scolaire</u>	<u>Services alimentaires</u>	<u>Résidence</u>	<u>Stationnements et services complémentaires</u>	<u>Total</u> 2009	2008
<b>ACTIVITÉS D'OPÉRATIONS</b>						
Chiffre d'affaires	- \$	- \$	2 148 879 \$	932 341 \$	3 081 220 \$	2 078 190 \$
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 147 993)	-	(1 147 993)	(1 098 471)
	-	-	1 000 886	932 341	1 933 227	979 719
Frais d'exploitation	-	-	989 314	262 755	1 252 069	948 331
Bénéfice d'exploitation	-	-	11 572	669 586	681 158	31 388
<b>ACTIVITÉS D'IMPARTITION</b>						
Royautés	81 760	248 596	-	-	330 356	686 500
Facturation de services	-	-	-	84 572	84 572	99 601
	81 760	248 596	-	84 572	414 928	786 101
Frais d'exploitation	50	21 213	-	80 412	101 675	24 656
	81 710	227 383	-	4 160	313 253	761 445
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>81 710 \$</b>	<b>227 383 \$</b>	<b>11 572 \$</b>	<b>673 746 \$</b>	<b>994 411 \$</b>	<b>792 833 \$</b>